

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept octobre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; GILLARD Thierry ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VANDERMEERSCH Bruno ; VENTE Michel.

Absents : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ;

Pouvoirs : ANQUETIL Gérard à SENK Maryan
LE RICHEUX Elisabeth à JOIMEL Christine ;

Secrétaire : SAVORGNAN Frédéric

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE :

Monsieur SENK explique aux élus que Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'État.

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires ayant le même objet et concerne tous les fonctionnaires.

Il se décompose en deux parties l'IFSE et le CIA, à l'exclusion des primes déjà existantes et appelées à disparaître.

Les collectivités doivent présenter au comité technique paritaire des centres de gestions dont elles dépendent un projet de délibérations. Après avis du Comité Technique paritaire les conseils municipaux seront amenés à délibérer pour une application au 1^{er} janvier 2017.

SYNDICAT D'EAU : Le rapport annuel est à la disposition des élus qui le souhaitent.

Le syndicat d'eau est amené à être dissous pour être intégré au Syndicat Réseau. Le conseil municipal devra choisir un délégué avant le 15 décembre 2016.

PARTICIPATION SCOLAIRE : Suite à l'arbitrage du Préfet la commune est contrainte de participer à des frais de scolarité pour un élève anciennement scolarisé en CLIS à Bretteville Sur Laize. En effet, en règle générale la collectivité ne participe pas pour les enfants scolarisés hors commune puisque les structures sont présentes sur la commune, mais dans ce cas il s'agit d'une structure d'accueil spécialisée pour des enfants en difficultés. La commune devra donc régler 653.46 € d'ici la fin de l'année.

CONTRAT ASSURANCE DU PERSONNEL APRIL : Le contrat doit être renouvelé, le sujet sera évoqué lors du prochain conseil.

NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES : L'arrêté de création de la nouvelle entité a été pris par le Préfet. Une réunion est programmée avec le cabinet qui a travaillé sur le transfert de compétences pour affiner et pour la reprise de l'intégralité des compétences. La nouvelle CDC a deux ans pour finaliser. Le nombre de conseillers communautaires pour Fontenay est de 3. Ils seront choisis au prochain Conseil et en tout état de cause avant le 15 Décembre prochain.

Une réunion de bureau est prévue le 14 novembre prochain pour une réflexion sur l'élection du président et des vice-présidents.

FORUM DE L'EMPLOI BILAN :

- ☛ 380 visiteurs
- ☛ 56 partenaires
- ☛ 10 contrats d'embauche
- ☛ 13 contrats de formation
- ☛ 73 contacts établis pour de la formation

SOIREE ENTREPRISES : 125 entreprises étaient présentes. Le retour est très positif.

VOIES SECURISEES : Le cabinet Aménagéo et le Maire ont rencontré les propriétaires concernés. Les doléances seront à traduire plus finement par le cabinet. Le service des domaines fera une évaluation pour fixer le prix de vente.

PLU : Le Maire informe les élus qu'une erreur s'est glissée dans le PLU sur le zonage de certaines parcelles notamment une de 1600 m² dont la carrière de la Roche Blain est propriétaire et qu'elle exploite déjà. Dans le cadre de son projet d'extension cette erreur matérielle les empêche de déposer leur dossier d'extension auprès des services préfectoraux. Le conseil devra délibérer au prochain conseil pour une modification simplifiée du PLU.

SOL SALLE MULTI-SPORTS : Les travaux sont terminés.

TRAVAUX DIVERS : Les travaux de changement des éclairages publics sont en cours. De même que les travaux rue de l'Espérance, rue des Pavillons, chemin du Val et Route de Laize.

SECURITE DES ECOLES : Un devis pour du grillage sécurisé d'environ 15 000 € est parvenu en mairie.

COLOMBARIUM : Les communes de – de 2 000 habitants ne sont pas tenues à l'obligation d'avoir un colombarium.

DECHETTERIE : Portes ouvertes le samedi 29 octobre sur inscription. La date exacte d'ouverture n'est pas encore connue. L'accès y sera autorisé sur présentation d'un badge fourni par le SMICTOM et d'une pièce d'identité.

CONSEIL ECOLE MATERNELLE : Tout s'est bien passé. La directrice prévoit une baisse d'effectifs pour la prochaine rentrée et envisage l'inscription des – de 3 ans.

DIVERS : Mr Achard de la Vente a fait une demande pour rencontrer le conseil municipal afin de présenter son entreprise.

SPECTACLE DE NOËL : Il aura sans doute lieu le 14 décembre au cirque Borsberg.

FIN DE SEANCE 20 h 00

ANQUETIL G.
(pouvoir à SENK M.)

BAYRARD O.

BOGAERT B.

BRIARD M.
(absente)

CHAPITEAU S.
(absente)

DUMENIL G.

EVEN S.

GILLARD T.

JOIMEL C.

LEMAIRE R.

LE-RICHEUX E.
(pouvoir à JOIMEL C.)

LEVALLOIS N.,

LOUVARD H.

MEZIERES S.

MOISSON S.

SAVORGAN F.

SENK M.

VANDERMEERSCH B.

VENTE M.